



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 947-01-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 947-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 947-2008 RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE BROMONT**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 45 à 12 h.

Bromont, ce 10<sup>e</sup> août 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques